

Date : Dakar, le 26 Mars 2019

## DEMANDE DE COTATION

### N° UNFPA/RFQ/N°006/2019/SEN

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :

**« RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA PRODUCTION DE FILMS DOCUMENTAIRES SUR LES REALISATIONS DE UNFPA AU SENEGAL DANS LE CADRE DE LA CELEBRATION DES 25 ANS DE LA CIPD ET DES 50 ANS DE L'UNFPA ».**

L'UNFPA cherche donc des offres qualifiées pour les services mentionnés ci-dessus. Votre structure est invitée à soumettre sa meilleure offre technique et financière pour les services demandés.

Cette Demande de devis est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les services voulues et qui disposent de la capacité juridique pour exercer au Sénégal.

L'avis d'appel à proposition est disponible sur les sites Web suivants de l'UNFPA :

**FACEBOOK** : <https://www.facebook.com/unfpasenegal>.  
**TWITTER** : <https://twitter.com/UNFPASenegal>  
**BLOG** : <https://unfpasenegal.blogspot.sn>  
**SITE WEB**: <http://senegal.unfpa.org/fr>.

## I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA](#).

**II – Termes de référence pour le recrutement d'un prestataire pour la production de films documentaires sur les réalisations de UNFPA au Sénégal dans le cadre de la célébration des 25 ans de la CIPD et des 50 ans de l'UNFPA**

## I. Contexte et justification

L'année 2019 marquera la célébration des 25 ans de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 et des 50 ans de la création du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en 1969. Depuis 50 années UNFPA est au service des populations pour la santé des mères, des adolescent(e)s/jeunes, la lutte contre les fistules obstétricales, les mutilations génitales féminines, la disponibilité des

données de population. Son action est guidée depuis 1994 par le Programme d'action de la CIPD et l'agenda de développement international.

Au Sénégal, UNFPA est présent depuis 1975. Ses interventions sont guidées par le Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui a mis en exergue les rapports étroits qui existent entre le développement, la santé en matière de reproduction et l'égalité des sexes. UNFPA accompagne le Gouvernement du Sénégal pour répondre aux priorités nationales en matière de santé sexuelle et reproductive, population développement, genre. Même si des défis persistent, des progrès notables ont été réalisés au Sénégal dans l'amélioration de la santé des mères et des jeunes, la disponibilité des données de population de qualité et la lutte contre les pratiques néfastes/violences basées sur le genre, grâce à l'appui de l'UNFPA.

Au cours des différents cycles de programme de coopération, UNFPA a accompagné le Ministère en charge de la santé à lutter contre la mortalité maternelle, les fistules obstétricales, à améliorer la santé sexuelle et reproductive des adolescents jeunes. L'agence onusienne a contribué à (i) réduire la mortalité maternelle (510 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1992 à 315 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015), (ii) augmenter le taux de prévalence contraceptive qui est passé de 10% en 2005 à 26,3% en 2017.

Dans le domaine de la santé de la santé de la reproduction des adolescents jeunes, particulièrement de la prévention du VIH/Sida, UNFPA a appuyé le Ministère en charge de la jeunesse à renforcer l'offre de services adaptés aux besoins des adolescents jeunes à travers la création de centres conseils adolescents qui contribuent à 20 % au taux de dépistage national du VIH. UNFPA a également contribué à l'émergence du leadership des jeunes et à leur implication dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi évaluation des politiques et programmes les ciblant. En milieu scolaire, UNFPA a soutenu, le Ministère en charge de l'éducation, dans la mise en œuvre depuis 1990 du programme d'éducation à la vie familiale au niveau des cycles primaires et secondaires, et le processus d'introduction de l'Education à la santé de la reproduction dans les programmes scolaires.

En outre, UNFPA a soutenu le Gouvernement du Sénégal à positionner les questions de population et développement dans les politiques, programmes et cadres nationaux. Grâce au partenariat stratégique avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, la problématique du dividende démographique est désormais intégrée dans les documents de référence.

L'appui technique et stratégique de l'UNFPA a également été déterminant dans l'amélioration de la disponibilité de données de population pour la prise de décision. Le programme a contribué à renforcer le système statistique national particulièrement en ressources humaines qualifiées. L'accompagnement de UNFPA a permis (i) de conduire plusieurs exercices de recensement de la population, la réalisation enquêtes démographiques et de santé, d'études, de recherche, (ii) de promouvoir la coopération Sud Sud concrétisée par l'érection de l'agence nationale de la statistique et de la démographie en centre d'excellence pour le recensement électronique (ii)

Dans le domaine du genre, UNFPA a contribué à promouvoir un environnement politique, législatif, réglementaire favorable à la promotion de l'égalité et l'équité de genre, à l'abandon des pratiques néfastes. Grâce au programme conjoint UNFPA-UNICEF, 6587

communautés ont déclaré avoir abandonné la pratique des MGF/Excision au Sénégal depuis 1997.

UNFPA a renforcé le partenariat avec le Gouvernement, les partenaires et développement et la société civile. L'institution a impulsé la création des réseaux de parlementaires, religieux, jeunes, communicateurs traditionnels, journalistes en population développement qui ont soutenu le plaidoyer pour la mise en œuvre du Plan d'Action de la CIPD.

La célébration de ces deux événements majeurs de la vie de l'Organisation constitue une excellente occasion de mettre en lumière le travail que l'UNFPA a fait les 5 dernières décennies dans le pays pour transformer la vie des populations particulièrement des femmes, des filles et des jeunes. C'est donc une opportunité unique de communiquer sur les l'efficacité des interventions, de renforcer le plaidoyer et mobiliser les soutiens nécessaires pour réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs, de communiquer sur les trois résultats transformateurs de l'UNFPA (i) élimination des besoins non satisfaits en planification familiale, (ii) élimination des décès maternels évitables, (iii) élimination des violences et des pratiques néfastes perpétrées à l'encontre des femmes et des jeunes filles.

Pour se faire, il est nécessaire de disposer de supports de communication et de plaidoyer notamment de films documentaires qui seront utilisés dans les différentes activités marquant la célébration de des 25 ans de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 et des 50 ans de la création du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Aussi, UNFPA Sénégal sollicite les services d'une structure de communication ayant les capacités et compétences nécessaires pour la production de films documentaires de capitalisation.

### **Objectif général**

Documenter les réalisations de l'UNFPA au Sénégal ces 50 dernières années dans le domaine de la santé de la reproduction, population développement, genre.

### **Objectifs spécifiques**

- Valoriser l'impact des interventions de l'UNFPA au niveau des bénéficiaires (Etat, communautés, familles) dans les domaines de la santé de la reproduction, population développement, genre
- Mettre en évidence le potentiel et les réalisations de l'UNFPA dans l'accompagnement du pays
- Capitaliser les bonnes pratiques et les approches réussies

### **Livrables**

Au terme de ce travail, la structure retenue délivrera les éléments suivants :

- 1 film de 13 minutes en français et en wolof
- 1 version courte de 5 minutes en français, en wolof et en anglais
- 1 version de 3 minutes sur la santé maternelle/planification familiale en français, en wolof et en anglais
- 1 version de 3 minutes sur la Santé de la reproduction des Adolescents Jeunes (SRAJ) en français, en wolof et en anglais
- 1 version de 3 minutes sur Population Développement/Dividende Démographique en français, en wolof et en anglais

- 1 version de 3 minutes sur les pratiques néfastes (excision/mariage d'enfants) en français, en wolof et en anglais

Ces films devront être fournis dans un format prêt à être diffusés dans les rencontres au niveau national et international, les médias, le web et les réseaux sociaux.

### **Supervision**

La structure travaillera sous la supervision directe de la chargée de programme communication, des orientations du management et du comité qui sera chargé de visionner les films. UNFPA fournira à la structure toute la documentation utile pour permettre au prestataire de bien remplir sa mission et facilitera les contacts avec les partenaires.

### **Tâches attendues du prestataire**

Il s'agira de montrer les réalisations de l'UNFPA en se basant sur des évidences à travers :

- les stratégies mises en œuvres (renforcement des capacités, plaidoyer et dialogue politique, offre de connaissances, partenariat, gestion de connaissance) et la contribution de l'UNFPA dans les progrès enregistrés par le pays dans les domaines de la santé maternelle/planification familiale, Santé de la reproduction des Adolescents Jeunes (SRAJ), Population Développement/dividende démographique, (excision/mariage d'enfants)
- l'impact des différentes interventions sur les bénéficiaires (Etat, prestataires de santé, communautés, familles, hommes, femmes, jeunes)
- Les histoires de vie de bénéficiaires
- Les archives audiovisuelles de l'UNFPA à rechercher

### **1- Production**

- Tournage dans les régions de Dakar, Kolda, Matam, Saint-Louis, Tambacounda
- Interviews des Ministres (économie, santé, jeunesse, famille, éducation)
- Interviews des Partenaires nationaux au niveau central (Direction Générale du Plan et des Politiques Economiques, Direction de la santé de la Mère et de l'Enfant, Direction de la Famille, Direction de l'Egalité et l'Equité de Genre, Projet de Promotion des Jeunes, Ex projet EVF EMP, GEEP, CEFORP)
- Interviews des autorités administratives (gouverneurs, préfets), locales (maires)
- Interviews des ONG au niveau régional (MSI, ENDA, TOSTAN, WHEPSA, ASBEF)
- Interviews des prestataires de services (Médecin Chef de région/district, Infirmier Chef de poste, sages-femmes, coordonnateurs des centres conseils adolescents, professeurs relais techniques)
- Interviews de pairs éducateurs, leaders élèves animateurs
- Interview des acteurs communautaires (membres des Comités des mamans, Bajenu goxx, des Comité de santé, religieux, élus locaux)
- Interviews bénéficiaires (Couples, femmes, hommes, adolescents, jeunes, chef de village)
- Interviews de parlementaires
- Interviews des coordonnateurs des réseaux en population et développement (parlementaires, jeunes, journalistes, religieux, communicateurs traditionnels)
- Interview de partenaires au développement (UNFPA, UNICEF, OMS, USAID)
- Prises de vues dans les structures visitées
- Prises de vues dans les localités
- Infographies pour présenter les indicateurs

- Rédaction de synopsis
- Toute autre tâche que le consultant jugera utile

## 2- post production

- Dérushage, montage, mixage, traduction, doublage voix

## 3- Livraison

- 1 film de 13 minutes en français et en wolof
- 1 version courte de 5 minutes en français, en wolof et en anglais
- 1 version de 3 minutes sur la santé maternelle/planification familiale en français, en wolof et en anglais
- 1 version de 3 minutes sur la Santé de la reproduction des Adolescents Jeunes (SRAJ) en français, en wolof et en anglais
- 1 version de 3 minutes sur Population Développement/Dividende Démographique en français, en wolof et en anglais
- 1 version de 3 minutes sur les pratiques néfastes (excision/mariage d'enfants) en français, en wolof et en anglais

## Qualification

Les qualifications suivantes sont requises :

- Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la réalisation et production audiovisuelle
- Avoir des expériences similaires dans la production de films documentaires de capitalisation, plaidoyer
- Justifier de capacités techniques, matérielles et humaines pour mettre en œuvre les prestations demandées
- Avoir une capacité d'exploitation, de synthèse des documents des programmes de développement (rapports, études, recherches, documents de projets, etc.)
- Avoir une connaissance des thématiques sur la santé de la reproduction, Population Développement, genre

## Durée de la prestation

42 jours répartis comme suit :

Activités	Nombre de jours
Démarrage travaux documentation/Recherche	2
Préparation et validation synopsis	2
Tournage, prise de vues sur le terrain dans les régions et à Dakar	12
Post production (Dérushage, montage, mixage)	5
Présentation premier draft français 13 minutes au comité et intégration commentaires	2
Production versions 5 minutes et 3 minutes	8

Présentation drafts français versions 5 minutes et 3 minutes au comité et intégration commentaires	3
Traduction texte en anglais et wolof	2
Production versions 13 minutes en wolof, 5 minutes et 3 minutes en anglais	3
Présentation drafts wolof et anglais des versions 13 minutes, 5 minutes et 3 minutes au comité et intégration commentaires	3
<b>Total jours</b>	<b>42</b>

### Mécanismes de suivi

Les produits seront mis à la disposition des partenaires d'exécution, des partenaires techniques et financiers, des autres entités de UNFPA (siège, bureaux régionaux, pays) pour large diffusion.

### Cadre de budget

N°	Rubriques	Coût unitaire	Quantité	Total
01	Tournage			
02	DSA équipe tournage			
03	Location véhicule			
04	Production			
05	Post production			
06	Traduction/doublage			

## III. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au mail ci-dessous :

Adresse e-mail du contact : [senegal-procurement-clarifications@unfpa.org](mailto:senegal-procurement-clarifications@unfpa.org)

La date limite pour soumettre des questions est fixée au **mercredi 03 avril 2019 à 17 heures GMT**. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

## IV. Contenu des cotations

Les cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les devis doivent contenir :

- L'offre technique, correspondant aux exigences définies dans les termes de références.
- Le devis financier, en respectant strictement le **cadre de budget ci-dessus**.

c) L'acceptation des conditions générales applicables aux contrats qui se trouvent en annexe 1

**Les trois parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.**

## **V. Instructions de soumission**

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section IV ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé au mail ci-dessous indiqué ci-dessous au plus tard **le mercredi 10 Avril 2019 à 16 h GMT.**

Adresse e-mail du contact :	<b><i>procurementdakar@unfpa.org</i></b>
-----------------------------	--

Veuillez lire les recommandations suivantes pour les soumissions électroniques :

- La référence suivante doit être incluse dans le champ de l'objet de l'e-mail : **UNFPA/SEN/RFQ/19/001 – Sélection d'un prestataire pour la production de films documentaires sur les réalisations de UNFPA Sénégal dans le cadre de la célébration des 25 ans de la CIPD et des 50 ans de l'UNFPA.** Les e-mails ne contenant pas l'objet correct ne pourront pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement et donc ignorés.
- La taille totale de l'e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le corps de l'e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.

Les offres peuvent aussi être déposées sous pli fermé avec la mention «**Sélection d'un prestataire pour la production de films documentaires sur les réalisations de UNFPA Sénégal dans le cadre de la célébration des 25 ans de la CIPD et des 50 ans de l'UNFPA.– Ne pas ouvrir S.V.P** » à l'adresse ci-après :

- Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) Bureau Pays  
Immeuble Wollé Ndiaye, Route du Méridien Président  
Dakar

**NB : Les offres reçues après la date limite ne seront plus considérées.**

## **VI. Vue d'ensemble du processus d'évaluation**

Les devis seront évalués en fonction de l'offre technique et du coût total des services (devis financiers).

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées en premier pour vérifier leur conformité avec les spécifications techniques envoyées lors de la demande de cotations. L'évaluation financière permettra d'attribuer le marché à la proposition la moins chère parmi les offres ayant été acceptées sur le plan technique.

### **❖ Évaluation technique**

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité avec les termes de référence qui ont été envoyées lors de la demande de cotation. Toute offre non conforme par rapport à ces termes de référence sera techniquement rejetée et son offre financière ne sera par conséquent pas examinée.

#### ❖ **Évaluation financière**

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a été acceptée seront évaluées. Le marché sera attribué à l'offre financière la moins chère des offres ayant été techniquement acceptées par rapport à leur conformité aux termes de référence qui ont été envoyés aux différents prestataires lors de la demande de cotation.

### **VII. Critères d'attribution**

L'UNFPA attribuera un contrat de service professionnel sur la base de coûts fixes au soumissionnaire ayant proposé l'offre financière la moins chère parmi les offres ayant été techniquement acceptées.

### **VIII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché**

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

### **IX. Conditions de paiement.**

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

### **X. Fraude et corruption**

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute on-coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

## **XI. Politique de tolérance zéro**

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

## **XII. Contestation du processus de Demande de cotation**

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de ce RFQ, de l'évaluation ou de l'adjudication du contrat pourront envoyer une réclamation au Représentant Résident de UNFPA Sénégal, **Madame Cécile Compaoré** à l'adresse suivante : [compaore@unfpa.org](mailto:compaore@unfpa.org). Si le soumissionnaire n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse [procurement@unfpa.org](mailto:procurement@unfpa.org).

## **XIII. Avertissement**

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

## Bordereau de prix

<b>Nom du soumissionnaire :</b>	
<b>Date de la cotation :</b>	Cliquez ici pour indiquer une date.
<b>Numéro de la demande de la cotation :</b>	<b>N° UNFPA/RFQ/N°006/2019/SEN</b>
<b>Devise de la cotation :</b>	XOF
<b>Durée de validité de la cotation :</b> (Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)	

- L'UNFPA étant exonérée d'impôts, tous les tarifs communiqués doivent l'être en Hors Taxes

N°	Rubriques	Coût unitaire	Quantité	Total
01	Tournage			
02	DSA équipe tournage			
03	Location véhicule			
04	Production			
05	Post production			
06	Traduction/doublage			
<i>Total des frais professionnels</i>				
<i>Total des débours</i>				
<b>Prix total du contrat</b> (Frais professionnels + débours)				

*Commentaires du vendeur:*

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation UNFPA//RFQ/N°006/2019/SEN, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

	Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre	Date et lieu	

**Annexe I :**  
**Conditions générales applicables aux contrats :**  
**Contrats visés par la clause de minimis**

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).